

## Communiqué de presse

### Médecine générale

#### Création de la filière universitaire et d'un stage en cabinet dès la 4<sup>ème</sup> année d'étude

---

Paris, le 20 octobre 2006

Gilles de Robien, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Xavier Bertrand, Ministre de la Santé et des Solidarités et François Goulard, Ministre Délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche ont signé aujourd'hui deux arrêtés.

#### **Création de la filière universitaire médecine générale.**

Un premier arrêté crée l'option de médecine générale au sein du conseil national des universités. Cet arrêté concrétise la volonté du gouvernement de doter la médecine générale des caractéristiques universitaires propres aux spécialités médicales.

C'est un acte fondateur de la reconnaissance universitaire de la spécialité de médecine générale.

Les réunions de concertation avec les enseignants généralistes et les ministères concernés vont se poursuivre de manière accélérée afin de mettre en place les dispositions statutaires précisant les modalités de recrutement des chefs de cliniques ainsi que des maîtres de conférences et professeurs titulaires.

Ces dispositions, complétées de mesures dérogatoires transitoires d'intégration d'enseignants associés, contribueront à assurer la montée en charge progressive du nombre de titulaires au sein du conseil national des universités.

La création de postes de chefs de clinique dès la rentrée 2007 permettra aux internes terminant leur cursus de formation de médecine générale de s'engager pleinement dans une carrière universitaire.

#### **Création d'un stage de médecine générale pour les étudiants en médecine dès la 4<sup>ème</sup> année de leurs études**

Un second arrêté met en place un stage de médecine générale dès la 4<sup>ème</sup> année des études de médecine.

Celui-ci a reçu le 16 octobre 2006 un avis favorable à l'unanimité du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce stage, qui prendra place au côté des stages hospitaliers effectués au cours du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales, a pour but de sensibiliser les étudiants en médecine à l'exercice de la médecine générale en cabinet et d'appréhender de manière différente la relation médecin patient.

Cette mise en place répond au souci exprimé par le ministre chargé de la santé le 25 janvier 2006, dans son discours concernant les réponses au défi de la démographie des professions de santé, de faire découvrir cette discipline le plus tôt possible aux étudiants à l'heure où la médecine générale est une spécialité comme les autres et le médecin traitant placé au cœur du parcours de soin coordonné.

La mise en place de ce stage répond aussi à une forte demande des étudiants en médecine de pouvoir découvrir au plus tôt cette spécialité afin de pouvoir être éclairés dans le choix de leur spécialité future.

Les ministres suivront avec la plus grande attention la mise en œuvre de cette mesure et consacreront le temps nécessaire à l'évaluation du dispositif, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés.

**Contacts presse :**

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :  
Gwenola du Couëdic - 01 55 55 16 21 et Gwenaëlle Verpeaux - 01 55 55 16 33

Ministère de la Santé et des Solidarités : Gwladys Huré - 01 40 56 40 14

Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche :  
Christine Granier Heurtevin - 01 55 55 84 32